

Bibliographie commentée

Par Ariane Lacasse-Gendron
Sous la direction de Corinne Gendron

Les Cahiers de la CRSDD • collection recherche
No 07-2022

Ariane Lacasse-Gendron, est étudiante à la maîtrise en RSE à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et elle est membre du groupe de recherche en responsabilité sociale et développement durable (CRSDD) dirigé par Corinne Gendron depuis janvier 2020. Elle a participé aux recherches qui ont menées au rapport sur les politiques de participation publique rédigée par Mme Gendron et Mme Yates en mars 2020 à l'intention du MERN.

Corinne Gendron, est professeure à l'École des sciences de la gestion et dirige le groupe de recherche en responsabilité sociale et développement durable (CRSDD). Avocate et titulaire d'un MBA spécialisé en marketing et finance, elle a obtenu un Ph.D. en sociologie de l'UQAM couronné par le prix de l'Institut de recherche en économie (IRÉC). Au Québec, elle est membre additionnelle du BAPE et a été membre du Comité de l'Évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. En 2014, elle a été élue Académicienne à l'Académie des technologies de France, et a aussi reçu la prestigieuse distinction de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur de France en 2015.

Les cahiers de la CRSDD
Collection recherche • No 07-2022

Bibliographie commentée du rapport sur les politiques de participation publique : état des lieux aux échelles nationale et internationale

Par *Ariane Lacasse-Gendron*
Dirigé par *Corinne Gendron*



École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 Canada
<http://www.crsdd.uqam.ca>

Avant-propos

Ce travail s'insère dans le cadre d'un stage de recherche pour l'obtention du diplôme de Maîtrise en Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Cette bibliographie commentée catalogue les ouvrages et autres documents de référence qui consultés dans le cadre du mandat réalisé pour la Direction générale des mandats stratégiques, dirigé par le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) en 2020 intitulé *Les politiques de participation publique : État des lieux aux échelles nationale et internationale*. Il s'agit de textes majoritairement publicisés par les différentes institutions publiques étudiées, mais aussi par des organisations externes mandatées pour l'évaluation des politiques de participation publique en vigueur ou par des auteurs externes aux gouvernements. Ces ouvrages, qu'ils visent l'instauration de politiques et de règlements ou qu'ils désignent des outils afin d'adopter une telle politique de participation publique, traitent tous de la participation citoyenne aux décisions gouvernementales.

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier les professeures Corinne Gendron et Stéphanie Yates pour la confiance qu'elles m'ont portée dans la réalisation de cette bibliographie commentée, mais aussi lors de la préparation du mandat initial, soit l'étude des politiques de participation publique aux échelles nationale et internationale. Elles ont su me partager leur passion pour la participation citoyenne, sous toutes les formes et processus qu'elle peut prendre. Je saisi cette occasion pour adresser mes profonds remerciements à mes collègues étudiants qui ont participé à la réalisation du rapport de 2020. Enfin, je tiens à témoigner ma gratitude envers mon conjoint, Maxime, pour son soutien inestimable dans mes avancées académiques.

Table des matières

1. Présentation de la bibliographie annotée	1
2. Méthodologie	2
3. Documents analysés	3
Administrations québécoises	3
<i>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)</i>	3
<i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)</i>	4
<i>Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques</i>	5
<i>Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID)</i>	6
Administrations canadiennes.....	7
<i>Santé Canada</i>	7
<i>Ministère de la Justice</i>	8
<i>Terre-Neuve-et-Labrador</i>	8
<i>Nouvelle-Écosse</i>	9
<i>Alberta Energy Regulator (AER)</i>	10
Administrations municipales	11
<i>Ville de Montréal</i>	11
<i>Ville de Québec</i>	12
International	14
<i>Union européenne</i>	14
<i>France</i>	16
<i>Royaume-Uni</i>	17

<i>Australie, Victoria</i>	18
<i>Allemagne</i>	18
Analyse approfondie	19
<i>Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles</i>	19
<i>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)</i>	19
<i>Pêches et Océans Canada</i>	20
<i>Ressources Naturelles Canada</i>	21
<i>Colombie-Britannique</i>	22
<i>États-Unis</i>	23
Analyse comparative	23
<i>Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles</i>	23
Autres sources	26
<i>Analyse comparée / Étude de cas</i>	26
<i>Articles scientifiques</i>	26
<i>Cahier de recherches / rapports de recherches</i>	27
<i>Loi et Règlement</i>	28
4. Annexe A - Sources citées dans la bibliographie commentée	30
5. Annexe B – Autres sources	33

1. Présentation de la bibliographie annotée

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a mandaté les chercheuses Corinne Gendron et Stéphanie Yates dans la préparation d'une étude sur les pratiques en matière de participation du public dans les autres administrations publiques. La participation publique encourage la collaboration des citoyens dans des dispositifs formels, majoritairement règlementaires et régis par les corps publics qui mèneront à l'atteinte d'un objectif précis. Cette étude avait pour but d'inspirer le MERN dans la réalisation de sa propre politique à cet effet. L'étude propose « *un inventaire et une analyse des politiques, des initiatives d'envergure et des méthodes de participation publique mises de l'avant par différentes administrations publiques au Québec, au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Australie.* » (Gendron, Yates et al. 2020). La participation publique est l'un des piliers de la participation citoyenne. Bien que la demande initiale provienne du MERN, la participation citoyenne est un phénomène participatif en ascension à l'échelle nationale ainsi qu'à l'internationale, et les recherches ont permis de relater un nombre important de politiques et de processus mis en place dans ce sens. La bibliographie annotée présente les grandes lignes de ces documents. Ce recensement des ouvrages a comme objectif de résumer les sources consultées lors du rapport réalisé pour le MERN en 2020 et de départager les documents primaires, qui ont construit l'analyse finale, de ceux secondaires. Les références retenues sont suivies d'un court descriptif visant à renseigner le lecteur sur le document et peuvent commenter l'apport de l'article au travail de recherche initial.

2. Méthodologie

Pour réaliser cette bibliographie annotée, nous nous sommes inspirées du rapport présenté au MERN portant sur les politiques de participation publique (Gendron, Yates & al. 2020). Lors de la préparation de ce rapport, nous avons répertorié dans un document de travail les différents écrits sur les processus et les politiques de participation publique à travers le Québec, le Canada ainsi qu'à l'internationale. Cette liste documentaire décrite a fait l'objet de maintes analyses pour constituer la bibliographie du rapport final et forme la revue de littérature sur laquelle repose cette bibliographie annotée. La norme de référencement employée est la *UQAM-APA*¹, soit le style bibliographique généralement utilisé lors de recherches en sciences sociales. Les sources commentées sont répertoriées par type d'administration en suivant le même ordre d'analyse que le rapport original, à l'abstraction des annexes. Elles ont été retenues en fonction de leur utilité au rapport et selon l'analogie de leur argumentaire en lien avec le sujet principal, soit le cadre et les processus des politiques de participation publique dans les administrations publiques au Québec, au Canada et à l'Internationale. Lorsque des références homologues sont disponibles, les commentaires renvoient à d'autres documents disponibles à l'annexe A, selon la numérotation attitrée. L'annexe B présente d'autres références analysées lors du rapport initial, mais non commentées afin d'éviter de dupliquer les sources d'informations et de surcharger le rendu. Finalement, ce travail permet de recenser les différentes politiques dans un document concis, tout en offrant aux lecteurs des documents analogues, afin d'enrichir leurs connaissances des mouvements mis en œuvre par les corps publics pour encourager et encadrer la participation du public au processus décisionnel. Les annotations succinctes annoncent les principaux arguments ainsi que les thèmes centraux des textes retenus et permettront de centraliser de futures recherches sur le sujet.

¹ Selon l'adaptation de la 7e édition du style de l'American Psychological Association (APA) ([Style UQAM-APA - Style UQAM-APA](#))

3. Documents Analysés

Administrations québécoises

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2019).

Guide d'élaboration d'une politique de participation publique. Gouvernement du Québec.

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-delaboration-dune-politique-de-participation-publique/>

Ce site web présente une collection d'écrits ayant comme objectif d'offrir un guide aux municipalités désireuses de se lancer dans l'élaboration d'une politique de participation publique conformément au règlement en vigueur. Ce guide vise à aider ces municipalités à mettre en place une politique de participation publique selon le *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* (RLRQ c A-19.1, r 0.1). Sa consultation fut utile dans l'analyse sommaire des initiatives retenues dans les juridictions québécoises, en particulier pour le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH). La première fiche porte sur les exigences prévues au Règlement. La deuxième présente des exemples concrets de mesures de participation publique. La troisième vise l'élaboration de démarches dans ce sens et la quatrième décrit l'approche proposée pour la réalisation d'une analyse des principaux impacts prévisibles sur trois plans, soit social, économique et environnemental. Pour plus d'informations sur les termes et la description des instances, nous vous invitons à consulter la *référence 1* de l'annexe A.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2010).

Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme. Gouvernement du Québec.

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/reglement-sur-la-participation-publique-en-matiere-damenagement-et-durbanisme/>

Les citoyens sont particulièrement touchés par les décisions concernant le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme et c'est pourquoi les municipalités, en tant que gouvernement de proximité, s'intéressent à l'implantation de politique de participation publique. Cet onglet du guide sur *La prise de décision en urbanisme* porte sur le *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* (RLRQ c A-19.1, r 0.1) qui vise à encadrer la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme et à fixer des exigences relatives au contenu d'une telle politique. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet aux municipalités de se soustraire à l'approbation d'un référendum en urbanisme lorsque celles-ci adoptent une politique en la matière qui respecte les exigences du Règlement. Plusieurs références à ce sujet sont mises à la disposition du public sur cette page web. Pour plus de détails sur les exigences du règlement, consultez les *références 2 et 3* de l'annexe A.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2015). *Plan de développement de la zone agricole: la consultation et la mobilisation*. Gouvernement du Québec. [La consultation et la mobilisation \(PDF 212 Ko\)](#)

Ce document préparé le MAPAQ est un instrument réalisé à l'intention des représentants des MRC afin de les guider dans l'atteinte d'une mobilisation des partenaires dans la préparation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) de leur territoire. L'objectif de ce guide est d'amener lesdits partenaires, tels que les producteurs agricoles, à la réflexion quant à la nécessité d'élaborer un plan d'action de consultation et mobilisation du public adapté selon les différentes catégories d'acteurs, tout en offrant un retour sur les résultats obtenus dans les PDZA. Cet outil s'applique aux municipalités et non aux activités de consultation du Ministère. C'est le principal ouvrage qui a été analysé dans l'analyse sommaire de la politique retenue par le MAPAQ, cependant le guide complet sur le développement de la zone agricole est disponible pour consultation à l'annexe A,

référence 4, et vise à appuyer les municipalités dans la conception de leur PDZA.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2018a). *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement – Guide à l'intention de l'initiateur du projet*. Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du MELCC. [L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet \(gouv.qc.ca\)](http://www.melcc.gouv.qc.ca/evaluation-et-examen-des-impacts-sur-l-environnement/guide-a-l-intention-de-l-initiateur-du-projet)

Ce guide nous a permis d'analyser comment l'information et la consultation du public sont prises en considération selon la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Trois guides s'adressant aux initiateurs de projets ont été réalisés afin d'élaborer la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE). Cette source renvoie au premier guide; celui à l'intention de l'initiateur de projet. Ce document regroupe différentes recommandations du Ministère et sert de pilier pour les initiateurs afin d'encadrer leur démarche de consultation auprès du milieu d'accueil et d'identifier et de confirmer les enjeux.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019b). *Formulaires, directive, guides et documents divers*. http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/public_at.htm

La navigation sur ce site web du MELCC permet d'en apprendre davantage sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional. Plus précisément, cette ressource expose des informations servant à diriger les initiateurs de projet lors d'un processus d'évaluation

environnementale. Des informations diverses sont mises à disposition du lecteur selon quatre sections;

1. Formulaires;
2. Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et annexes;
3. Guides;
4. Documents généraux.

Plusieurs autres ressources sont mises à disposition du lecteur dans les différents onglets, dont celui de la « Participation du public » (annexe A, *référence 5*) qui informe le lecteur sur le déroulement des consultations, des périodes d'information ainsi que des enquêtes et audiences publiques. La *référence 6* de l'annexe A, soit l'onglet 3, permet l'accès au Registre des évaluations environnementales. De plus, cette source d'information donne accès à la précédente, soit *le Guide à l'intention de l'initiateur projet*. Cependant, nous sommes d'avis que la navigation sur cette plateforme internet s'avère peu ergonomique.

Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID)

Ministère du Conseil exécutif. (2016). *Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique*. Gouvernement du Québec. [Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique \(quebec.ca\)](http://www.quebec.ca/cadre-referenc-particip-pub)

Nous avons étudié le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique développé par le ministère du Conseil exécutif pour toute administration québécoise et publié par le SAIRID en 2017. Ce cadre a comme objectif d'impliquer les citoyens dans le processus d'élaboration des politiques gouvernementales et de présenter 7 principes directeurs qui tracent la pratique de la participation publique :

1. L'engagement des autorités compétentes ;
2. L'engagement des participants et participantes ;
3. Le choix des mécanismes de participation publique ;
4. L'information ;

5. La promotion ;
6. La rétroaction ;
7. L'évaluation.

Ce cadre de référence sert d'outil afin d'assister à la conception de démarches gouvernementales selon des principes de base à respecter. Il est accompagné d'un rapport de 2017 synthétisant les différentes recommandations et les commentaires recueillis grâce à la plateforme de consultation portant sur ledit Cadre de référence. Ce rapport de synthèse est disponible à l'annexe A, *référence 7*.

Ministère du Conseil exécutif. (2020). Guide pour la planification d'une démarche de participation publique. Gouvernement du Québec. [Guide de planification d'une démarche de participation publique \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/guide-participation-publique)

En appui au Cadre de référence de 2016, ce guide complet partagé en deux phases décrit les différentes étapes nécessaires à la planification d'une démarche de participation publique. La première phase se concentre sur la conception d'une stratégie de participation et la deuxième sur l'élaboration d'un plan concret de participation selon quatre étapes clés. Ce guide s'adresse à tous les responsables d'un corps public qui ont comme objectif l'élaboration d'une démarche de participation publique ainsi qu'aux unités administratives qui prennent part à ce mandat.

Administrations canadiennes

Santé Canada

Direction générale des communications et de la consultation. (2000). *Politiques et boîte à outils concernant la participation du public à la prise de décisions*. Santé Canada. https://www.canada.ca/content/dam/hcsc/migrati-on/hc-sc/ahc-asc/alt_formats/pacrbdgapcr/pdf/public-consult/2000decision-fra.pdf

Ce guide, à l'intention des employés détenant des responsabilités relatives à la participation publique, établit des principes directeurs servant à répondre aux attentes des citoyens canadiens en la matière. L'analyse de ce guide nous a permis de relever

l'importance de la contribution publique dans un secteur ministériel aussi notable que la santé.

Ministère de la Justice

Ministère de la Justice. (2017). *Énoncé de politique et lignes directrices en matière de participation du public – ministère de la Justice*. Gouvernement du Canada. <https://www.justice.gc.ca/fra/cons/pol.html>

Il s'agit d'un énoncé de politique semblable, mais plus général, à celui que le MERN vise à adopter. Cet énoncé évoque les principes de la participation publique auxquels s'engage le ministère de la Justice et offre aux responsables un outil d'encadrement en la matière. De plus, il fait office d'engagement de la part du Ministère envers les citoyens canadiens en contribuant à la participation de ces derniers au processus d'élaboration des politiques publiques et en veillant à ce que les principes et lignes directrices pour la participation du public soient respectés (annexe A, *référence 8*). Cette source s'est avérée particulièrement intéressante puisque l'énoncé du Ministère implique la participation du public dans les décisions du pouvoir législatif.

Terre-Neuve-et-Labrador

Office of Public Engagement. (s. d.). *Public Engagement Guide*. Newfoundland Labrador. <https://www.gov.nl.ca/pep/files/Public-Engagement-Guide.pdf>

Ce Guide peint les principes directeurs du Bureau de l'engagement public. Ces mêmes principes révèlent les efforts de participation entrepris par le gouvernement Terre-Neuve-et-Labrador. Son objectif principal est d'aider les administrations publiques à la mise en œuvre de processus de participation publique en décrivant comment l'engagement du public peut être utilisé, quand il doit l'être et qui est impliqué. Le Guide se décompose en quatre axes ; informer, consulter, délibérer et cocréer. Le Guide a été analysé dans notre étude sur les outils de participation publique au Canada, mais c'est surtout la plateforme internet EngageNL qui a retenu notre attention par son ergonomie,

sa centralité et son accessibilité par tous les participants qui souhaitent contribuer aux sujets choisis par le gouvernement (annexe A, référence 9).

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Environment. (2010). *Guide for the Formation and Operation of a Community Liaison Committee*.
https://novascotia.ca/nse/issues/docs/Community_Liaison_Committee_Guideline.pdf

Ce guide a comme objectif de conseiller les promoteurs et les citoyens lors de la mise en place d'un comité de liaison communautaire (CLC). Il précise certaines règles quant à la formation d'un CLC qui agit comme canal de diffusion d'informations entre la communauté et le promoteur sur les effets environnementaux d'un projet.

Nova Scotia Environment. (2017). *A Citizen's Guide to Environmental Assessment*.
<https://novascotia.ca/nse/ea/docs/EA.Guide-Citizens.pdf>

Ce guide fait référence, sans les remplacer, au cadre législatif de la Loi sur l'environnement (Environment Act) et aux règlements de l'évaluation environnementale (Environmental Assessment Regulations). Il présente un aperçu du cadre des évaluations environnementales en Nouvelle-Écosse et de l'impact de la participation du public dans le succès des évaluations environnementales. Pour un exemple d'un projet d'évaluation environnementale, référez-vous au document d'enregistrement du projet de Prince à Point Aconi, que vous trouverez à l'annexe A, référence 10.

Nova Scotia Environment. (2018). *A Proponent's Guide to Environmental Assessment*.
[Proponent s Guide Dec2018.pdf \(novascotia.ca\)](https://novascotia.ca/nse/ea/docs/EA.Guide-Proponents.pdf)

Ce guide, préparé par The Environmental Assessment Branch (EA Branch), est destiné aux promoteurs afin de les outiller pour l'inscription de leur projet aux fins d'évaluation environnementale. Son objectif principal est d'éclairer les promoteurs sur le fonctionnement des évaluations environnementales en Nouvelle-

Écosse. D'autres informations sur le Département de l'Environnement et des Changements Climatiques (Department of Environmental and Climate Change), dont des informations sur les évaluations environnementales, sont disponibles sur le site web du département (Annexe A, référence 11).

Alberta Energy Regulator (AER)

Alberta Energy Regulator. (2020). *Alberta Energy Regulator*. <https://www.aer.ca>

Ce site web de l'Alberta Energy Regulator (AER) permet d'obtenir divers renseignements récents à propos des activités de l'organisation, dont leur rapport annuel. L'AER se doit de répondre au ministère de l'Énergie de l'Alberta et au ministère de l'Environnement et des Parcs. Le rôle de l'AER est d'appliquer les orientations politiques fixées par le gouvernement à leur façon de réglementer les activités énergétiques. L'AER assiste aussi le gouvernement dans l'élaboration de politiques et de processus affiliés à leur secteur d'activité. Davantage d'informations sur leurs relations avec les ministères et leur mandat sont disponibles dans le *Alberta Energy Regulator – Mandate and rôles document* (annexe A, référence 12).

Alberta Energy Regulator (2013-2020). *Stakeholder Engagement Framework*. [Stakeholder Engagement Framework | Alberta Energy Regulator \(aer.ca\)](https://www.aer.ca)

L'AER a élaboré un cadre d'engagement des parties prenantes afin d'établir et maintenir des relations solides, bilatérales, avec leurs diverses parties prenantes et les communautés autochtones. Ce cadre comprend 7 principes clés :

1. Planification et préparations minutieuses;
2. Inclusion et diversité démographique;
3. Coopération et objectif commun;
4. Ouverture et apprentissage;
5. Transparence et confiance;
6. Impact et actions;
7. Engagement soutenu et culture participative.

Nous avons étudié le cadre d'engagement des parties prenantes dans le cadre de notre recherche, plus spécifiquement les exigences de rétroaction et l'objectif d'amélioration continue de celui-ci.

Administrations municipales

Ville de Montréal

Ville de Montréal. (2005). *Le défi de la participation: politique de consultation et de participation publiques de la ville de Montréal.*

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/consultation_participation_fr.pdf

La politique de consultation et de participation publiques de la ville de Montréal vise à renseigner les citoyens sur les objectifs, les principes, les directives et les pratiques de la politique afin de les inciter à participer au développement collectif de la municipalité. La ville de Montréal cherche à mettre en œuvre une démocratie participative par la mise en place de pratiques spécifiques portant sur trois volets clés, soient l'information, la consultation et la participation. De plus, des moyens de soutien, d'évaluation et de suivi sont pris afin de favoriser la réussite du processus participatif. Pour suivre l'évolution de la participation publique en aménagement du territoire dans la ville de Montréal, nous vous invitons à consulter la *référence 13* de l'annexe A.

Ville de Montréal. (2019, 21 juin). *La Ville lance Montréal Dialogue pour créer ensemble une ville participative.* Le portail officiel de la ville de Montréal. [Ville de Montréal - Portail officiel - Détail du communiqué \(montreal.qc.ca\)](#)

La ville de Montréal permet aux Montréalais de réfléchir et de proposer de nouvelles pratiques de participation publique par le biais d'une démarche nommée *Montréal Dialogue* qui s'est déroulée entre juillet 2019 et mars 2020. Plusieurs mesures sont prises afin d'encourager les citoyens à contribuer au développement de leur ville, dont des rencontres en personne, des activités numériques et des visites dans les parcs. Plusieurs renseignements sur le processus ainsi que sur les résultats de

cette initiative sont disponibles sur le site web ([Montréal Dialogue | Réalisons Montréal \(realisonsmtl.ca\)](http://Montr%C3%A9alDialogue.R%C3%A9alisonsMontr%C3%A9al(realisonsmtl.ca))). La ville de Montréal a aussi mis sur pied une plateforme² destinée à encourager la participation des citoyens sur divers projets de la municipalité ([Réalisons Montréal \(realisonsmtl.ca\)](http://R%C3%A9alisonsMontr%C3%A9al(realisonsmtl.ca))).

Ville de Québec

Institut du Nouveau Monde. (2017, 3 février). *Diagnostic des pratiques de participation publique dans la Ville de Québec*. [Rapport]. [Diagnostic sur ses pratiques en matière de participation publique \(quebec.qc.ca\)](http://Diagnostic%20sur%20ses%20pratiques%20en%20matiere%20de%20participation%20publique(quebec.qc.ca))

Ce rapport provient d'un mandat de la ville de Québec à l'Institut du Nouveau Monde (INM) consistant à l'analyse de leurs pratiques de participation publique. La première section porte sur la conformité de la politique de consultation publique et des pratiques de la ville de Québec. Cette analyse s'appuie de critères développés par l'INM et des huit règles de l'art de la participation publique :

1. Adéquation entre les objectifs, les mécanismes et les ressources investies;
2. Indépendance;
3. Qualité et accessibilité de l'information;
4. Accès au processus et diversité de participation;
5. Communications adéquates;
6. Clarté des modalités de participation;
7. Prise en compte de la participation dans la décision;
8. Transparence et suivi.

La deuxième section porte davantage sur les résultats de l'analyse de l'INM. Bien que nous ayons consulté ce document ainsi que les 7 grands constats qui en ressortent, notre propre analyse portait

² La plateforme « Réalisons Montréal » semble avoir remplacée celle nommée ultérieurement « Faire Montréal » pour laquelle le lien est maintenant frauduleux : Ville de Montréal. (2019a). Plateforme « Faire Montréal », un outil de plus au service de la participation citoyenne. Dans par la démarche je fais mtl.

davantage sur les efforts globaux de la ville de Québec à implanter la participation publique dans leur processus décisionnel. Ce diagnostic a permis la mise en place de démarches consultatives pour la refonte de la politique de consultation publique de la ville de Québec. Bien que les liens des sources initialement étudiées ne soient plus actifs aujourd'hui, il est possible de retrouver le rapport de consultations préalables à l'élaboration de la politique de 2021 et d'autres documentations utiles via l'onglet *Participation citoyenne* du site web de la Ville ([Participation citoyenne \(quebec.qc.ca\)](https://participationcitoyenne.quebec.qc.ca)).

Ville de Québec. (2019). *Participation citoyenne, je m'informe, je m'exprime*. [Plateforme web].
<https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/>

Cette plateforme de participation publique de la ville de Québec présente l'ensemble des informations pertinentes au processus de consultation publique. Celle-ci est facile d'accès et permet aux citoyens de se tenir informés sur divers projets de consultation en cours et à venir. Cette plateforme renvoie aussi à l'onglet de la *Participation citoyenne* du site de la ville de Québec et permet de naviguer à travers différents onglets, dont celui réservé à la politique de participation publique. Cette ressource donne accès rapidement à la Politique de participation publique, à des guides qui y sont reliés, au *Dialogue citoyen* et à plusieurs autres documents pertinents.

Ville de Québec. (2003). *Politique de consultation publique*. [Annexe I]. R.V.Q. 204.
https://reglements.ville.quebec.qc.ca/fr/ressource/cr/R.R.V.Q.P-4_FR_001_0002.pdf

Ce document constitue la politique de participation publique implantée par la ville de Québec avant la réforme de celle-ci en 2021. C'est cette politique et son annexe réglementaire qui fait office de révision en 2003 (annexe A, *référence 14*) qui ont été analysées dans notre étude des politiques et des autres initiatives d'encadrement de la participation publique. Ces mêmes documents ont été étudiés par l'INM dans le rapport décrit

précédemment, soit le diagnostic des pratiques de participation publique dans la ville de Québec.

Ville de Québec. (2020). *Politique de participation publique*. Dans Participation citoyenne. [Politique de participation publique \(quebec.gc.ca\)](http://quebec.gc.ca)

Dans le rapport pour le MERN, nous avons analysé la section du site web de la ville de Québec réservée à la participation publique ainsi que la politique en vigueur en 2020. Comme énoncé dans le commentaire de la source précédente, celle-ci a depuis été modifiée. La nouvelle politique est en vigueur depuis le 1er mai 2021. Le guide du participant de 2018 a été remplacé par le Guide d'accompagnement pour les projets immobiliers³.

International

Union européenne

Baril, J. (2009, 29 septembre). Une convention internationale sur la participation publique : à découvrir... et à ratifier! *Gaïa Presse*.

<https://www.gaiapresse.ca/2009/09/uneconvention-internationale-sur-la-participation-publique-a-decouvrir-et-a-ratifier/#sources>

Ce bref survol présente trois grands piliers de la Convention, soient l'accès du public à l'information en matière d'environnement, la participation du public dans les décisions sur le même sujet ainsi que l'accès à la justice en la matière. Bien que ce résumé ne soit pas au cœur de la recherche, il présente une opinion intéressante de Me Baril sur l'importance du droit international dans le domaine de l'environnement et l'impact de celui-ci dans l'évolution de nos comportements.

³ Ville de Québec. (2021). *Guide d'accompagnement pour les projets immobiliers*. [Guide d'accompagnement des projets immobiliers \(quebec.gc.ca\)](http://quebec.gc.ca)

Commission Économique pour l'Europe. (2014). *La Convention d'Aarhus : Guide d'application, 2ème édition* [Guide d'application]. Nations Unies. [Aarhus Implementation Guide FRE interactive.pdf \(unece.org\)](http://unece.org/Aarhus_Implementation_Guide_FRE_interactive.pdf)

Cet ouvrage est une actualisation du premier guide d'application de la Convention (annexe A, *référence 15*), après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement de la Commission économique pour l'Europe. Ce guide fut très utile pour comprendre les grandes lignes de la Convention d'Aarhus ainsi que ses lignes directrices. La Convention fournit un mécanisme permettant de tenir les gouvernements responsables des efforts qu'ils déploient pour relever les défis multidimensionnels du monde d'aujourd'hui, notamment les changements climatiques, la perte de la biodiversité, la réduction de la pauvreté, la demande énergétique croissante, l'urbanisation rapide, et la pollution de l'air et de l'eau.

Mermét, L., Lador, Y. & al. (2003, 6 octobre). *Convention d'Aarhus : de la négociation internationale à la mise en œuvre nationale*. Rapport de séminaire du groupe de recherche Concertation, décision et environnement, Séance n°11. http://www.concertation-environnement.fr/documents/regards_croises/seance_11.pdf

Ce rapport de séance est particulièrement riche en informations. L'auteur est d'ailleurs membre du comité sur le respect des dispositions, comité qui se penche sur les éventuels problèmes constatés dans la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus. Ce rapport de séminaire présente les deux dimensions de la Convention; la négociation internationale ainsi que la mise en œuvre de la Convention à l'internationale. Ces dimensions sont présentées sous diverses questions par plusieurs experts ou chercheurs dans le domaine de l'environnement.

Drobenko, B. (1999). La Convention d'Aarhus et le droit français. *Revue Juridique de l'Environnement, numéro spécial, La Convention d'Aarhus*, p. 31-61.
DOI : <https://doi.org/10.3406/rjenv.1999.3593>

Ce document faisant partie d'une série d'articles portant sur la Convention d'Aarhus met en évidence le cadre d'intervention et précise les fondements qui déterminent la portée de la Convention. Les sociétés d'aujourd'hui sont confrontées aux défis de la mondialisation et de la demande sociétale locale, à la fois environnementale, sociale et économique. Les frontières du politique et les limites de la démocratie seraient dues à la confiscation de tous les pouvoirs par le pouvoir administratif. Selon l'auteur, la Convention appelle les États à réfléchir à la structuration du pouvoir public en regard de la société. Celui-ci mise sur une réflexion sociétale, soit la réorganisation des pouvoirs gouvernementaux quitte à en écarter la *Justice* et cautionne un processus décisionnel évolutif.

France

Ministère de la Transition écologique et solidaire. (2017). *Charte de la participation du public : pour améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie*. [Charte participation public.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)

Cette charte, d'une grande aide dans la mise en œuvre d'un projet de participation publique, proclame que toute personne doit pouvoir participer à l'élaboration d'un projet qui la concerne. Nous y retrouvons les 4 articles qui forment les valeurs et principes définissant un processus de participation publique réussi. Cette charte sert de cadre de référence dans l'élaboration de dispositifs de participation du public pour tout organisme ou personne désirant s'engager dans un tel processus. Une plateforme sur la participation citoyenne a d'ailleurs été mise en ligne par le gouvernement afin de partager des informations sur l'actualité de la participation citoyenne ainsi que divers renseignements sur les concertations citoyennes et sur la participation publique en France ([Participer à la construction des politiques publiques | participation-citoyenne.gouv.fr](#)).

Royaume-Uni

Government of the United Kingdom. (2008). *Code of Practice on Consultations*. [Layout 1 \(publishing.service.gov.uk\)](https://publishing.service.gov.uk)

Ce Code, destiné aux administrations publiques, énonce la politique générale du gouvernement en matière de consultation publique. Bien qu'il ne définisse pas de règlement et ne fait pas office de Loi, le Code définit l'approche que le gouvernement souhaite adopter lors d'exercices de consultation du public selon 7 critères spécifiques :

1. Quand consulter;
2. Durée des exercices de consultation;
3. Clarté de la portée et de l'impact;
4. Accessibilité des exercices de consultation;
5. Le poids de la consultation;
6. Réactivité des exercices de consultation;
7. Capacité à consulter.

Government of the United Kingdom. (2018). *Consultation Principles*. [Microsoft Word - Consultation Principles \(1\).docx \(publishing.service.gov.uk\)](https://publishing.service.gov.uk)

Ce document, aussi destiné à l'administration publique, reprend les principes du Code de 2008. Celui-ci scinde certains principes énoncés plus haut dans un objectif de précision. Il comporte un total de 11 principes de bases à respecter pour le processus de consultation publique et semble servir de mise à jour au précédent. Pour un exemple concret de l'implication du Cadre dans une politique de participation publique au sein d'un organisme gouvernemental du Royaume-Uni, rappelez-vous à l'annexe A, *référence 16*, qui présente l'orientation de l'Agence de l'Environnement par rapport à leur processus de consultation lors de demande de permis.

Joly, P. & Marris, C. (2003). La participation contre la mobilisation : Une analyse comparée du débat sur les OGM en France et au Royaume-Uni. *Revue internationale de politique comparée*, 10, 195-206. <https://doi.org/10.3917/ripc.102.0195>

Cette analyse comparée, bien qu'intéressante, n'a pas été longuement étudiée dans le rapport final, puisqu'elle se concentre sur un cas en particulier, soit l'implication des dispositifs participatifs dans le début sur les OGM en France et au Royaume-Uni. En revanche, les professeurs Corinne Gendron et Stéphanie Yates précisent qu'il serait pertinent d'étudier quelques cas de consultation afin de décomposer l'impact du Cadre décrit ci-haut.

Australie, Victoria

Department of Health and Human Services. (2018). *Public participation framework*. State of Victoria. [Public participation framework \(nla.gov.au\)](https://www.nla.gov.au/public-participation-framework)

Ce guide sur la participation publique provient de l'intention du *Department of Health and Human Services* d'impliquer et de faire collaborer le public aux prises de décisions gouvernementales. Ce cadre de référence se concentre majoritairement sur la participation du public dans les décisions gouvernementales ainsi que l'élaboration de politiques, en définissant des principes de base qui vise à promouvoir l'engagement des citoyens et des autres parties prenantes. Le cadre est accompagné du Stakeholder engagement toolkit (annexe A, *référence 17*), qui décrit davantage le processus.

Allemagne

Regional Environmental Center for Central and Eastern Europe (REC). (2003a). *Development permit section 2.5: Hearing relating to the construction of a train track extension between Erfurt and Leipzig/Halle*. Dans le Handbook on Access to Justice under the Aarhus Convention. Hongrie. [Handbook on Access to Justice under the Aarhus Convention | UNECE](#)

Ce cas spécifique, que l'on retrouve aux pages 135 à 137 du *Handbook on Access to Justice under the Aarhus Convention*, a été étudié afin de démontrer l'impact d'un manquement au processus de participation publique en Allemagne. Ce cas vient démontrer concrètement l'importance de la prise en compte des parties prenantes dans le processus décisionnel d'un projet. La conséquence probable d'un tel manquement est l'invalidité d'une

décision. D'autres cas sont disponibles pour consultation dans les pages précédentes et les suivantes.

Analyse approfondie

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Ministère des Ressources naturelles. (2003). *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier*. Gouvernement du Québec. Bibliothèque et Archives nationale du Québec, Québec.⁴

En 2003, le Ministère a adopté cette politique ayant comme objectif d'encadrer les consultations menées par l'organisation ministérielle en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier. Cette politique est aujourd'hui remplacée par La politique de consultation en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier publié le 5 juillet 2021 par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (annexe A, référence 18).

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2017). *Projet de politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier*. [Document synthèse]. Gouvernement du Québec.

https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewi_t8r11YP8AhVCFikFHaAdC8oQFnoECBcQAQ&url=https%3A%2F%2Fdiffusion.mern.gouv.qc.ca%2FPublic%2FBiblio%2FMono%2F2017%2F07%2F1195721.pdf&usg=AOvVaw2Gv6fKp63gm1dAUE9HeiN5

⁴ Dans le rapport initial, cette source a été citée comme provenant du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. La rédaction de la bibliographie commentée a permis de procéder à cette correction, bien que le lien soit aujourd'hui inactif (<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/Politique-consultation.pdf>).

Ce document synthèse vise, entre autres, à présenter les objectifs et les raisons qui ont mené le Ministère à réfléchir à un projet de révision de la *Politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier* de 2003. De plus, il résume les critères qui seront développés dans le cadre du projet, soient les principes généraux de la politique, la portée, les participants, les objets, les grandes étapes du processus de consultation, le soutien financier ainsi que le suivi et la reddition de compte. Plusieurs informations concernant la démarche participative de 2019 menée par le MFFP pour la *Politique Faune* sont disponibles directement sur le site web du Ministère ([Politique Faune - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](#))

Pêches et Océans Canada

Pêches et Océans Canada. (2004a). *Cadre de consultation*. Gouvernement du Canada. [Microsoft Word - Cadre de consultation_mars 2004_2.doc \(publications.gc.ca\)](#)

Ce cadre de consultation à l'attention des fonctionnaires du Ministère a fait l'objet d'une analyse approfondie lors du rapport de 2020 sur les politiques de participation publique. Ce cadre consiste principalement en un énoncé de politique de consultation. Il comporte 3 grands thèmes, 9 principes et 37 lignes directrices afin de composer une procédure, non légiférer, dans la promotion de la consultation publique. Pêches et Océans Canada (MPO) peut instiguer des consultations portant sur la conception, l'élaboration et l'évaluation de leurs différentes activités tout en assurant la poursuite de leur mission primordiale. Le cadre soutient l'objectif du MPO vers une « vision commune et [d']une approche concertée » (2004a) relatif aux consultations publiques. Les cas et les résultats de consultation n'ont pas fait l'objet d'une analyse lors de notre recherche et de la rédaction du rapport.

Pêches et Océans Canada. (2004b). *Boîte à outils de consultation*. Gouvernement du Canada. [Microsoft Word - Bo.te . outils - mars 2004.doc \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)

Ce document, présenté à titre de boîte à outils, va de concert avec le *Cadre de consultation*. Il a pour but d'orienter et d'outiller les fonctionnaires afin d'assurer la réussite du processus consultatif du MPO. La boîte à outils sert de guide de mise en œuvre des consultations publiques, en s'arrêtant sur les grandes étapes du processus de consultation, de la préparation à l'évaluation. Différentes ressources sont mises à disposition des lecteurs, dont un modèle de planification et un exemple de tableau d'évaluation.

Ressources Naturelles Canada

Agence d'évaluation d'impact du Canada. (2019). *Cadre de travail provisoire : Participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact*. Gouvernement du Canada. [public-participation-framework-fr.pdf \(canada.ca\)](https://www.ec.gc.ca/evaluation-impact/francais/public-participation-framework-fr.pdf)

Ce cadre de travail provisoire détaille le fonctionnement des évaluations d'impact réalisées par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. En plus de préciser les principes généraux et les occasions de participation du public aux évaluations d'impact de projets déterminés, aux évaluations régionales et aux évaluations stratégiques, ce cadre renseigne le public sur les outils pouvant mener à la mise en œuvre de participation publique.

Agence d'évaluation d'impact du Canada. (2019). *Document d'orientation provisoire : Participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact*. Gouvernement du Canada. [public-participation-guidance-fr.pdf \(canada.ca\)](https://www.ec.gc.ca/evaluation-impact/francais/public-participation-guidance-fr.pdf)

Ce guide accompagne le cadre commenté précédemment afin de renseigner les parties prenantes sur le processus et les modalités de participation publique lors d'une évaluation d'impact. Il s'adresse principalement au public, aux praticiens et aux promoteurs et renseigne ces derniers sur les occasions de participer aux phases d'évaluation d'impact. Bien que ce document reprenne les principes et les outils présentés dans le Cadre, il décrit davantage les modalités essentielles à la mise en œuvre du processus.

Colombie-Britannique

Colombie-Britannique. (2020). *Core Policy & Policy Procedures Manual*. Policies for Government. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/policies-for-government/core-policy>

Ce site web permet un accès libre aux informations présentées dans le *Core Policy and Procedures Manual* (CPPM) dont la version officielle est conservée au bureau du contrôleur général (*Office of the Comptroller General*). Le site web met à la disposition des lecteurs différents onglets représentant des aspects exposés dans le CPPM, sur la politique financière gouvernementale, la politique de saine gestion et les procédures d'administration financière, dites cohérentes et prudentes. Ce recueil de politiques et de procédures consacre un chapitre à la communication et à la participation publique, dans lequel le *Government Communication and Public Engagement* (GCPE) est présenté.

Colombie-Britannique. (2020). *Government Communications & Public Engagement (GCPE)*. Central Agencies. [Government Communications & Public Engagement \(GCPE\) - Province of British Columbia](#)

Le GCPE est une organisation de professionnels possédant des compétences dans plusieurs domaines et une expertise pour les sujets de *l'administration publique* et de *l'engagement des citoyens*. Leur rôle est d'informer le public sur les programmes, services et politiques du gouvernement par divers moyens de communication, dont les services en ligne. Dans le cadre de notre recherche, nous avons étudié cette organisation puisque l'idée d'une équipe dédiée à la participation publique paraissait attrayante d'un point de vue analytique. Le gouvernement sollicitant cette équipe pour de nombreuses démarches de participation publique.

Massoud, S. (2017). *Citizen Engagement Handbook For BC Government Employees*. Citizen engagement in the government of British Columbia. [Citizen Engagement Handbook for B.C. Government Employees](#)

L'objectif principal de ce manuel est d'exposer une orientation aux membres du *Government Communication and Public Engagement* (GCPE) et aux employés de l'administration publique dans le cadre de processus de participation citoyenne. Ce document, énonçant des normes de participation publique, mais faisant aussi référence à des processus et mécanismes internes, peut s'avérer utile pour les gouvernements et les professionnels désireux de s'engager dans des démarches de participation publique.

États-Unis

United States Environmental Protection Agency. (2018). *Guide de participation publique*. International Cooperation. [Public Participation Guide: Introduction to Public Participation | US EPA](#)

Bien que ce guide ait été mis à jour depuis 2020, son objectif reste le même, soit de fournir aux agences gouvernementales des outils de participation et de sensibilisation du public dans la prise de décision reliée à des questions environnementales. Il prône l'identification de meilleures pratiques en matière de planification, de compétences et de comportements à l'intérieur de l'administration fédérale et sert d'appui dans la mise en œuvre d'un processus de participation publique. Des techniques de consultation sont proposées dans ce guide, dont certaines inusuelles. Un glossaire des termes utilisés dans ce guide est mis à disposition du lecteur (annexe A, *référence 19*). De plus, plusieurs ressources relatives à la participation du public sont disponibles sur le site web de l'EPA, dont des outils, des cadres et des modèles visant à assister les processus de participation publique ([U.S. Environmental Protection Agency | US EPA](#)).

Analyse comparative

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles. (2017). *Orientations du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*. Gouvernement du Québec.

[Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale \(quebec.ca\)](http://quebec.ca)

Dans ce diagnostic approfondi des pratiques et des outils de planification et de gestion, le MERN propose 5 mesures⁵ d'orientation en matière d'acceptabilité sociale qui comporte des actions à prendre pour réaliser ces objectifs :

1. Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du Ministère en matière de planification et de gestion du territoire;
2. Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et conciliation des usages dans les PATP et les actualiser;
3. Assurer la mise en place de processus prévisibles de participation publique à toutes les étapes du projet;
4. Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés locales;
5. Renforcer la capacité d'analyse du Ministère sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en s'assurant de prendre en compte les facteurs d'acceptabilité sociale.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. (2016). *Guide sur l'organisation d'une consultation publique par le promoteur d'un projet minier*. Gouvernement du Québec. [guide_consultation_publicque.pdf \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca/guide_consultation_publicque.pdf)

Ce guide s'adresse aux promoteurs d'un projet minier en particulier et fait référence aux articles 101.0.1 et 140.1 de la *Loi sur les mines* (Annexe A, référence 20) qui font mention d'une exigence de consultation publique. Ce guide présente quels types de projets doivent faire l'objet d'une consultation publique et répond à plusieurs questions entourant le processus de consultation publique, comme la durée et la portée d'une consultation et quels documents devront être préparés à cet effet.

⁵ Les titres des mesures présentées ont été copiés du document original cité en référence (Gouvernement du Québec, 2017).

Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles. (2018). *Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures*. Gouvernement du Québec. [Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures \(quebec.ca\)](http://www.mern.gouv.qc.ca/ressources/guide-comites-suivi-obligations-legales-promoteurs-projets-miniers-hydrocarbures)

Ce guide remplace les précédents, soient le *Guide pour l'organisation d'un comité de suivi – article 101.0.3. de la Loi sur les mines* (2016) et le *Document d'information relativement à l'application de la Loi sur les hydrocarbures* (2018). Ce nouveau guide publié en 2018 à l'intention des promoteurs et des acteurs locaux encadre la constitution d'un comité de suivi. Ce guide a été analysé dans la section 8 du rapport initial. Il forme l'une des initiatives participatives mises de l'avant par le MERN et s'insère dans plusieurs critères de la grille d'analyse qui a servi d'analyse comparative entre les dispositifs des différentes organisations étudiées et ceux implantés par le MERN.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. (S.d). *Fiche synthèse : Participation à la prise de décision*. Gouvernement du Québec. [Fiche synthèse : Participation à la prise de décision \(quebec.ca\)](http://www.mern.gouv.qc.ca/ressources/fiche-synthese-participation-prise-de-decision)

Ce document de 2 pages résume les éléments clés de la participation à la prise de décision selon les 3 niveaux de participation citoyenne :

1. Information;
2. Consultation;
3. Participation active.

Plusieurs facteurs de succès sont mis à la disposition du lecteur afin d'assurer la réussite d'une démarche de participation. De plus, des méthodes à suivre pour la réalisation de chaque niveau sont proposées ainsi qu'un bref descriptif de celles-ci.

Autres sources

Analyse comparée / Étude de cas

Cavaye, J.M. (2004). Governance and community engagement - The Australian experience. Dans W.R. Lovan; M. Murray and R. Shaffer (Eds), *Participatory governance: Planning, Conflict Mediation and Public Decision Making in Civil Society* (p. 85-102). Ashgate Publishing UK.

Cette étude de cas porte sur le rôle et le fonctionnement du gouvernement australien dans l'engagement des communautés. Cette lecture donne une idée des transformations qui sont nécessaires à l'échelle d'un État et contient des informations pertinentes à la réalisation de la « Grille d'analyse des politiques ».

Articles scientifiques

Leblanc, C. (2019). Qu'est-ce qui influence l'acceptabilité sociale?
1ère partie : les facteurs liés au contexte dans lequel s'insère le projet. *Ressources Mines et Industrie*, 6(2).

Ce court article académique sur l'industrie minière regorge d'informations pertinentes pour le MERN. L'auteure est d'ailleurs une collaboratrice du même Ministère. Selon Leblanc, l'acceptabilité sociale est maintenant une condition à la mise en œuvre de projets industriels et de développement des ressources. C'est pourquoi, comprendre les facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale est un avantage non négligeable pour le demandeur souhaitant réduire les risques de résistance à un projet industriel. Cette prise en compte dans le développement d'un projet favorise la réussite de celui-ci et son acceptabilité par la communauté.

Leblanc, C. (2020). Qu'est-ce qui influence l'acceptabilité sociale?
2e partie : Les facteurs liés à la nature du projet et à la participation du public. *Ressources, Mines et Industrie*, 6(3), 39-45.

Cet article donne suite au précédent en posant la question essentielle suivante : « Mon projet ne rencontre pas l'accueil qu'il mérite. Que se passe-t-il donc? » Face à une opposition, le

demandeur est inquiet. Il a consacré temps, argent et expertise afin de monter un projet rentable et utile à l'économie, mais celui-ci se voit rejeté par la société. Cet article présente les facteurs qui peuvent affecter l'acceptabilité sociale d'un projet et invite à les prendre en compte lors du développement de celui-ci et ainsi éviter des risques considérables.

Davies, J. (2013). Le paradoxe de la « Big Society » au Royaume-Uni : mutation et continuité de l'action publique [Transformation of public action and public governance : the paradox of the 'Big Society' in the UK]. *Observatoire de l'Action Publique*. <http://www.jean-jaures.org/index.php/La-fondation/Observatoire-de-l-action-publique>

Cet article rédigé par le professeur Jim Davies, spécialisé en sciences cognitives, porte en grande partie sur l'ouverture des services publics et sur la croissance du secteur privé au service du gouvernement du Royaume-Uni. Cette nouvelle industrie publique forme une libéralisation et privatisation des services publics et accorde un rôle de commanditaire au gouvernement en matière de services publics, autres que sociaux, par des acteurs privés. Bien que cet article ne discute pas directement de la participation publique, il expose une opinion publique controversée par cette nouvelle forme d'organisation qui nécessite l'engagement de la société civile.

Cahier de recherches / rapports de recherches

Blondiaux, L. et Fourniau, J.-M. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie: beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, 1(1), p. 8-35.

Ce texte brosse un portrait de l'état de la littérature sur la participation publique et les sujets relatifs à celle-ci. Les auteurs de renommée, Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau, examinent les 8 sujets principalement traités dans la littérature, soit : l'impact sur la décision, la transformation des individus, les effets sur les individus, la place du conflit, l'influence des dispositifs, son cadre légal, la professionnalisation de la participation et la place de l'expertise.

Hunsberger, C., & Kenyon, W. (2008). Action planning to improve issues of effectiveness, representation and scale in public participation: A conference report. *Journal of Public Deliberation*, 4(1), 1.

Ce rapport de conférence exerce un retour sur la participation effective générée par les politiques publiques et présente des recommandations à l'état pour augmenter la participation. L'approche de la « H-form » et « action planning (HAP) » a été utilisée pour guider 120 experts qui ont participé à un atelier afin qu'ils évaluent l'état actuel de la pratique et élaborent des plans d'action pour améliorer la participation du public à la prise de décision liée aux sciences et technologies.

Mercier, Bourque et St-Germain (2009), Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation, Dans ARUC — *Innovation sociale et Développement des communautés*, Université du Québec en Outaouais. <http://www.centresra.qc.ca/pdf/ARUC-LSTG-PC-2009.pdf>

Ce rapport s'intéresse à la place réellement accordée aux citoyens dans les initiatives de participation citoyennes mises en place dans le cadre d'aide au développement des communautés en Outaouais au Québec. Ce rapport a été rédigé à la suite d'un précédent rapport publié en mars 2008 ayant pour titre *La participation citoyenne et le développement des communautés, États des lieux et débats* ainsi que d'un séminaire qui s'est déroulé dans la même année et qui a mené à divers échanges sur le sujet. L'un des objectifs principaux du présent rapport est de rendre accessibles aux lecteurs les informations pertinentes relevant de ces échanges dans une optique de transfert de connaissances.

Loi et Règlement

Environment Act. S.N.S. 1994-95, c.1. [Environment Act \(S.N.S. 1994-95, c. 1\).](#) (ecolex.org)

Cette Loi agit sur la protection de l'environnement, plus spécifiquement sur la protection, la mise en valeur et l'utilisation

prudente de l'environnement. Elle reconnaît des objectifs précis, comme d'assurer la protection de l'environnement considérée essentielle à l'intégrité des écosystèmes, à la santé humaine et au bien-être socioéconomique, le maintien des principes du développement durable ainsi que non-exhaustivement, le principe du pollueur-payeur.

4. Annexe A – Sources citées dans la bibliographie commentée

Référence 1 :

Affaires municipales et Habitation du Québec. (2019). Vie municipale : comme citoyen, je m’informe et je m’implique. <https://cdn-weblex.commerscale.com/files/1NQ3o5DVYZ>

Référence 2 :

Règlement sur la participation publique en matière d’aménagement et d’urbanisme. RLRQ c A-19.1, r 0.1. <https://canlii.ca/t/pr66>

Référence 3 :

Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs. LQ (2017), c 13. <https://canlii.ca/t/6b096>

Référence 4 :

Ministère de l’agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation. (2011). Plan de développement de la zone agricole: guide d’élaboration, Québec : Tessier, A. Pouliot, K. et Rousseau M. [Guide d’élaboration d’un plan de développement de la zone agricole \(PDF 3.02 Mo\)](#)

Référence 5 :

Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019c). *Participation du public dans le cadre des procédures d’évaluation environnementale.* <http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/participation-public/index.htm#consultationenjeux>

Référence 6 :

Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019d). Registre des évaluations environnementales. Récupéré de : <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>

Référence 7 :

Ministère du Conseil exécutif. (2017). *Rapport synthèse de la consultation publique sur le projet de cadre de référence gouvernemental sur la participation publique*. Gouvernement du Québec. [Notice 1202631 - Rapport synthèse de la consultation publique sur le projet de cadre de référence gouvernemental sur la participation publique \(assnat.qc.ca\)](https://assnat.qc.ca)

Référence 8 :

Gouvernement du Canada. (2019). *Principes et lignes directrices. Principes et lignes directrices | Gouvernement ouvert, Gouvernement du Canada*

Référence 9 :

Newfoundland Labrador. (2019b). *Welcome to engageNL*. <https://www.engagenl.ca/participation-opportunities/current>

Référence 10 :

Point Aconi. (2005). *Environmental Assessment Registration Document Surface Coal Mine and Reclamation Project – Prince Mine Site*. [Point Aconi Registration Doc revised May 30.pdf \(novascotia.ca\)](https://www.novascotia.ca/pointaconi/RegistrationDocRevisedMay30.pdf)

Référence 11 :

Nova Scotia. (2019). *Environnement*. <https://novascotia.ca/nse/>

Référence 12 :

Alberta Energy Regulator. (2017). *Alberta Energy Regulator - Mandate and roles document*. https://aer.ca/documents/about-us/Secretariat_MandateRoles.pdf

Référence 13 :

Ollivier, D., Naud, E., Grenier, G., Desbiens, C., Berthold, E. (2018). Évolution et défis actuels de la participation publique en aménagement du territoire: L'expérience de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). *Cahiers De Géographie Du Québec*, 62(175), p. 81-104

Référence 14 :

Règlement sur la politique de participation publique. R.V.Q. 204.
<https://reglements.ville.quebec.qc.ca/fr/showdoc/an/R.V.Q.204#se:1>

Référence 15 :

Stec, S. et Casey-Lefkowitz, C. (2000). *Convention d'Aarhus: Guide d'application*. Nations Unies, New York et Genève.
<https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/implementation%20guide/french/aigf.pdf>

Référence 16 :

Environment Agency. (2019) *Policy paper: Environmental permits: when and how we consult*. [Government of the United Kingdom. Environmental permits: when and how we consult - GOV.UK \(www.gov.uk\)](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/414247/Environmental_permits_when_and_how_we_consult_-_GOV.UK.pdf)

Référence 17 :

Department of Health and Human Services. (2018). *Stakeholder engagement toolkit*. State of Victoria. [Stakeholder engagement toolkit \(nla.gov.au\)](https://www.nla.gov.au/engagements-toolkit)

Référence 18 :

Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs Québec. (2021, 5 juillet). *Politique de consultation en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier*. Gouvernement du Québec. [Politique de consultation en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier \(quebec.ca\)](https://www.mffp.gouv.qc.ca/consultation/consultation-en-matiere-damenagement-et-de-gestion-du-milieu-forestier)

Référence 19 :

Environmental Protection Agency. (2016). *Guide de participation du public: Glossaire des termes du guide*.
<https://www.epa.gov/international-cooperation/public-participation-guide-glossary-guide-terms#main-content>

Référence 20 :

Loi sur les mines. RLRQ, c. M-13.1. [M-13.1 - Loi sur les mines \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/lois-et-reglements/lois-et-reglements/lois/lois-actuelles/lois-actuelles-2013/lois-actuelles-2013-1)

5. Annexe B – Autres sources

- Boyer, A.-L., C. Le Gouill, F. Poupeau et Razafimahefa, L. (2017). Conflit environnemental et participation publique dans les zones semi-arides de l'Ouest des États-Unis: le projet minier de Rosemont (comté de Pima, Arizona). *Participations*, 19(3), p. 189-217.
- Champion Minerals Corporation. (2012). *Lignes directrices relatives à L'EIE : Projet de mine de fer Fire Lake North*. Agence Canadienne d'évaluation environnementale. <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p80014/84367F.pdf>
- Fung, A. (2015). Putting the public back into governance: The challenges of citizen participation and its future. *Public Administration Review*, 75(4), p. 513-522.
- Gendron, C., Yates, S. et al. (2020). *Les politiques de participation publique : État des lieux aux échelles nationale et internationale*. [Rapport final]. Université du Québec à Montréal.
- Gouvernement du Canada. (2015). *Évaluation environnementale à RNCAN*. <https://www.rncan.gc.ca/evaluation-environnementale/144>
- Gouvernement du Canada. (2015). *Nos ressources naturelles*. <https://www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/21439>
- Gouvernement du Canada. (2018). *Le nouveau système d'évaluation d'impact proposé*. [Le nouveau système d'évaluation d'impact proposé : Un guide technique - Canada.ca](https://www.rncan.gc.ca/evaluation-environnementale/144)
- Gouvernement du Canada. (2019⁶). *Aperçu du processus d'évaluation d'impact*. [Aperçu du processus d'évaluation d'impact - Canada.ca](https://www.rncan.gc.ca/evaluation-environnementale/144)

⁶ Dernière date de modification : 2022-02-14

- Gouvernement du Canada. (2019). *Principes et lignes directrices*. <https://ouvert.canada.ca/fr/contenu/principes-lignes-directrices>
- Loi sur les règlements. Chapitre R-18-1. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/R-18.1>
- Loi sur les hydrocarbures. Chapitre H-4.2. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/H-4.2>
- Loi sur les mines. Chapitre M-13.1. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M13.1>
- Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs Québec. (2019). *Consultation publique sur le projet de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier*. Gouvernement du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec.
- Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs Québec. (2019). *Mise en œuvre des recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*. Gouvernement du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. (2007). *Mise en œuvre du rapport de la commission Coulombe : état de la situation par recommandation*. Gouvernement du Québec. [Mise en œuvre du rapport de la commission Coulombe : état de situation par recommandation - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M13.1)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2015). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Québec, 121 pages. [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 \(quebec.ca\)](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M13.1)

- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2021). *Plan d'action de développement durable 2015-2020 - Prolongation 2020-2022*. Gouvernement du Québec. [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 \(quebec.ca\)](https://www.gouvernement.qc.ca/strategie-gouvernementale-de-developpement-durable-2015-2020)
- Ressources Naturelles Canada. (2016). *Parlonsressourcespropres.ca - Participation en ligne : Rapport final*. Gouvernement du Canada. [Parlonsressourcespropres.ca Participation en ligne : Rapport final \(rncan.gc.ca\)](https://www.rncan.gc.ca/parlonsressourcespropres.ca/participation-en-ligne-rapport-final)
- Ressources naturelles Canada. (2019). *Plan ministériel 2019-2020*. <https://www.rncan.gc.ca/plans-rapports-rendement/dp/2019-20/21772>
- Uittenbroek, C., H. L. P. Mees, D. L. T. Hegger, et Driessen P. P. J. (2019). The design of public participation: who participates, when and how? Insights in climate adaptation planning from the Netherlands. *Journal of Environmental Planning and Management*, 62(14), 2529-2547.